



Demande d'aide accusation vol de données

Par **haier**, le **19/12/2010** à **08:11**

Bonjour,

j'ai un gros soucis , j'ai été convoqué par mon employeur car une personne lui aurais dit que je surveillais les gens à distance

et qu'il m'avais vu accéder a des données confidentielle heure de pointage , salaire etc

de ce fait mon patron veux lancer une enquête et voir plus loin (enquête de police) si nécessaire

hors m'occupant de la l'informatique de la boite j'ai forcément accès au serveur de donnés et à toute information si je le souhaite

donc si enquête ils verrons que j'ai eu accès au serveur donc si enquête comment prouver que je n'ai pas eu accès au données

d'ailleurs sur le réseau tout le monde a Accès a des données sensible (contrat de travail etcc)rien n'est mis en place pour protéger cela

Pour ma part je n'ai rien a me reprocher

d'ailleurs je n'est rien signé pour m'occuper de ce poste la mon contrat de travail est pour un autre poste (dessinateur)

le contexte de la boite étant très tendu depuis 1 ans (plusieurs arrêt de personne pour dépression , chiffre d'affaire en baisse , nouvelle direction) un autre collègue a été convoqué lui aussi car lui soit disant n'avance a rien et ne s'entend pas avec les patrons

Les secrétaires sont souvent en larmes car elles ont la pression elles aussi

on se demande si il ne cherche pas a nous faire craquer pour que l'on démissionne

Donc voila on j'en suis complètement perdu, je suis limite au bord de la dépression moi aussi

Merci de m'éclaircir un peu

Par **Domil**, le **19/12/2010** à **09:08**

Comme toujours : vous défendre avec votre délégué syndical ou un représentant de votre syndicat

Par **haier**, le **19/12/2010** à **09:20**

le problème c'est qu'il ne connaisse pas les lois

les deux délégués du personnel était présent lors de mon entretien avec mon patron et non rien dit juste écouté

Par **Domil**, le **19/12/2010** à **09:33**

Alors voyez avec les conseils juridiques de votre syndicat
(j'ai parlé de votre représentant syndical, pas du délégué du personnel)

Par **haier**, le **19/12/2010** à **10:05**

Hélas nous n'avons aucun syndicat il s'agit d'une petit société

Par **miyako**, le **19/12/2010** à **10:38**

Bonjour,

Il semble y avoir un gros problème de management ausein de votre entreprise.

Vu le nombre de personnes qui souffrirait de divers maux ,il serait important que un par un vous demandiez rendez vous à la Médecine de Travail afin que le médecin du travail rédige un rapport à l'inspection du travail sur l'état de santé de l'ensemble des personnels. Il y a là un GROS PROBLEME de début de harcèlement moral,qu'il faut faire constater.

Pour votre problème ,vu que tout le monde à accès aux données confidentielles ,(ce qui est anormal) ,je ne vois pas pourquoi vous seriez sanctionné plus qu'un autre .Des l'instant que vous ne divulguez pas les informations et que vous gardiez le secret professionnel sur ce sujet ,on ne peut rien vous dire.

Que dit exactement le Règlement intérieur et votre charte informatique??

amicalement vôtre

suji KENZO

Par **P.M.**, le **19/12/2010** à **10:38**

Bonjour,

Tout dépendra des éléments que l'employeur présentera, mais penser qu'il pourra faire

réaliser une enquête de police sur ces simples suspicions me paraît hors de propos...
Tant qu'une procédure pour sanction n'est pas engagée tout cela reste informel...

Par **haier**, le **19/12/2010** à **11:00**

Merci pour vos réponses en ce qui concerne la charte informatique a ma connaissance il n'y en as pas

déjà cela me rassure énormément je vais en parler avec mon délégué du personnel en ce qui concerne cette charte

Par **Domil**, le **19/12/2010** à **11:13**

[citation]Hélas nous n'avons aucun syndicat il s'agit d'une petit société[/citation]
Je ne parle pas de l'entreprise, je parle de VOUS, votre syndicat